

# Snes Créteil info

Créteil Snes Info. Tel : 01 44 75 13 83. Fax : 01 44 75 38 60. 13 bis rue Beccaria 75012 Paris

## Demande de Congé de Formation pour l'année 2006-2007

Le congé de formation professionnelle est un congé de droit, rémunéré à 85% du salaire brut et d'indemnité de résidence afférents à l'indice détenu au moment de la mise en congé de formation (plafonné à l'indice 650). Ce congé est régi par un texte national de cadrage qui permet à chaque recteur de moduler les critères d'attribution en fonction de sa gestion académique et des postes dont il dispose. Alors que le nombre de demandes formulées précédemment reste un critère déterminant dans la quasi-totalité des académies, celui-ci n'est plus du tout pris en compte à Créteil.

Dans notre académie, les critères visant à départager les demandeurs se fondent sur un classement en 5 groupes :

- **G1** : préparation d'un concours, candidats admissibles.
- **G2** : préparation d'un concours, candidats ayant déjà passé sans succès le concours.
- **G3** : formations qualifiantes, réorientations ou formation continue.
- **G4** : préparation d'un concours, candidats n'ayant jamais préparé.
- **G5** : Maîtrises, Dea, Dess, études ou recherches de 3ème cycle, formations à caractère personnel.

Cette logique de classement des demandes est contraire aux dispositions prévues par les textes.. Dans ce domaine encore, on déplore les disparités territoriales en matière de gestion des personnels.

Le Snes n'a cessé de protester contre ces inégalités. Le contingent ministériel de mois de formation, attribué à chaque académie, stagne depuis plusieurs années . Ce contingent est extrêmement faible si on le compare au nombre d'enseignants, ou même de candidats. En effet, pour l'année 2005/2006, le contingent académique était de 186 possibilités pour 652 demandes formulées. Aucun groupe de travail ne s'est tenu cette année pour faire le bilan de la précédente campagne et statuer sur les conditions d'attribution. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès de la Division de l'animation et de la formation mais nos questions sont restées jusqu'à présent sans réponse. Plusieurs problèmes ont été soulevés l'an passé à l'issue du Groupe de Travail d'attribution et nous avons demandé la tenue d'une Commission Administrative Paritaire Académique et d'une Commission Administrative Paritaire Académique (comme dans les autres académies.

Nous avons constaté que les congés octroyés ne correspondaient pas à la période demandée. Ainsi les collègues n'ont-ils eu que trois mois pour achever la rédaction de leur thèse. Ce qui est aussi contraire aux textes officiels qui prévoient que « le congé [couvre] l'ensemble de la période demandée ».

Les élus du SNES veillent à ce que l'attribution des congés de formation soit faite dans le respect des critères définis, dans un souci d'égalité de traitement des personnels. Par ailleurs, ils veillent à ce que les congés de formation ne soient pas dévoyés en fonction de « priorités académiques ». Ils ne doivent pas devenir le palliatif à une politique de réadaptation ou de réorientation professionnelle insuffisante voire inexistante, ou bien encore être un encouragement à la bivalence.

La situation de l'Académie de Créteil nous semble comme toujours particulièrement difficile. De nombreux collègues se trouvent écartés des possibilités de formation. Le Rectorat exige maintenant pour certains groupes une durée d'exercice d'au moins 10 ans (alors que les textes ministériels n'en requièrent que 3) pour les enseignants titulaires n'exerçant pas dans les établissements classés (PEP et autres). Au plan national, l'Académie de Créteil devient une des plus exigeantes, tout en ayant un taux très élevé de jeunes collègues qui expriment très tôt leurs besoins en formation, faute sans doute d'une possibilité d'entrée progressive dans le métier.

Dans un contexte de remise en cause des droits des personnels, le projet Fillon préconise une formation en dehors du temps de service- le Snes réaffirme le droit de tous à se former, et revendique au contraire une véritable politique de formation qui réponde aux besoins et demandes des collègues.

*Rémi Duloquin*

**LE DOSSIER EST A RETIRER AUPRES DU CHEF D'ETABLISSEMENT** et doit être rempli avec la plus grande précision, notamment le descriptif de la formation envisagée et l'état des services.

**RETOUR DES DOSSIERS AU RECTORAT**  
**LE 8 AVRIL 2006**

**Remplissez la fiche syndicale** ci-jointe et renvoyez-la au SNES Créteil accompagnée de tous les documents nécessaires pour que nous puissions suivre au mieux votre dossier.

### SOMMAIRE

1/ Demande de congé de formation 2006-2007

2/ Temps partiel

3/ Fiche syndicale-congé de formation

SNES-Créteil Info – Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale  
SNES – hebdomadaire – Directeur de Publication G. Réquigny CP 0509S 06883.  
N°06-94

## TEMPS PARTIEL

D'avoir demandé un temps partiel pour 2006/2007 ne modifie en rien le taux de rémunération du congé de formation ; tous les éléments techniques sont dans la circulaire qui doit être affichée dans l'établissement, ou téléchargeable sur le site du Rectorat.

## APV – ZEP – VIOLENCE...

Pour l'instant, l'attribution de congé de formation au seul critère de l'exercice en établissement classé, n'a pas modifié sensiblement les chances d'obtenir un congé pour l'ensemble des collègues.

Cependant, le Rectorat après avoir nié pendant des années les besoins en formations de Français Langue Etrangère, est confronté à un nombre grandissant de jeunes non francophone. Il est obligé de reconnaître les besoins spécifiques d'accueil de ces élèves et donc d'enseignants qualifiés en FLE.

Jusqu'à présent les collègues qui faisaient une demande de congé pour suivre les cours de Français Langue Etrangère, étaient systématiquement écartés par l'administration. Pour répondre à ces besoins le Rectorat décide d'étiqueter ces postes à profil PEP 2 et en conséquence d'offrir une préférence aux collègues candidats à cette formation.

Une fois de plus, la pénurie budgétaire entraîne un durcissement des possibilités d'obtenir un congé. Alors que les congés de formation sont un droit offert à chaque enseignant ayant au moins trois ans d'exercice, alors qu'ils devraient permettre à chacun de parfaire sa formation, se remettre à niveau..., l'administration les utilise pour répondre aux besoins spécifiques de l'académie toujours plus nombreux.

Il nous paraît étonnant que les personnes qui ont en charge la formation des jeunes, n'aient pas le droit à un temps spécifique pour leur propre formation. On ne peut que faire le lien avec l'indigence de la formation continue des personnels.

## CONGES DE FORMATION ET MUTATION

La mutation entraîne la perte du congé (B.O)

Les résultats des mutations inter-académiques étant connus avant la commission d'attribution, les dossiers des collègues mutés sur une autre académie, seront écartés avant la commission.

Les collègues ayant fait une ou plusieurs demandes sans succès à Créteil, changeant d'académie, pourront y faire valoir le nombre de leurs demandes si ce critère est pris en compte dans leur nouvelle académie.

Pour l'intra académique sur Créteil celle ci n'entraîne pas la perte du congé obtenu.

## RESULTATS DE LA COMMISSION 2005/2006

Groupe 1 : 70 candidats - 29 accords

Groupe 2 : 79 candidats - 38 accords

Groupe 3 : 37 candidats - 17 accords

Groupe 4 : 306 candidats - 72 accords

Groupe 5 : 91 candidats - 30 accords

***Tous les éléments pratiques sont détaillés dans la circulaire  
rectorale affichée en salle des professeurs***

**FICHE SYNDICALE  
CANDIDATURE CONGÉ DE FORMATION  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2006-2007**

à retourner au SNES S3 de Créteil, 3-5 rue Guy de Gouyon du Verger – 94112 ARCUEIL

NOM et Prénom :

NOM PATRONIMIQUE :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Syndiqué(e)  oui  non

n° SNES / \_\_\_\_\_/

Je souhaite adhérer au SNES, envoyez-moi un bulletin d'adhésion

Téléphone : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

e-mail :

Etablissement d'exercice :

Discipline :

Catégorie :

Sollicitez-vous un temps partiel pour 2006-2007  oui  non

\*Candidatures les années précédentes : (précisez les années scolaires)

\*Ancienneté de service dans l'Éducation Nationale au **31.08.2006** : / \_\_\_\_\_/

## CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Objet de la préparation

Organisme\*

Durée

*\*attention à Créteil la formation au CNED n'ouvre pas droit à un congé de formation.*

**Formations et concours suivis ces 5 dernières années :**

Contenu :

Résultat :

-  
-  
-  
-

**Pour le Groupe 5 : Activités de recherche et date prévue de la soutenance**

**Motivation et éléments susceptibles d'appuyer la demande (joindre une lettre si nécessaire).**

Autorisation à renvoyer au SNES Créteil, 3-5 rue du Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL

**Attention très important – sans cette autorisation nous ne pourrions pas vous écrire**

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer des informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il accède à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 1 rue de Courty 75341 Paris cedex 07.

Nom, Prénom :

Catégorie :

Adresse :

Date :

Signature :